



**Étude de développement  
d'un projet agrivoltaïque sur le  
territoire de la commune de  
Cernoy**

**Réunion Publique d'information**



**24 septembre 2025**

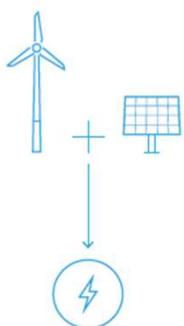
# Présentation d'Inthy

Acteur **français, indépendant et innovant** de la transition énergétique

Deux piliers :

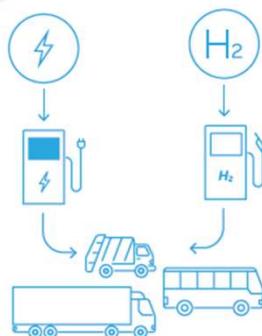
- La production locale et le stockage d'énergie verte (solaire, éolien, hydrogène, batterie)
- Le développement d'une mobilité électrique et hydrogène clé en main à destination des collectivités et du secteur du transport et de la logistique

## INTHY RENOUVELABLES



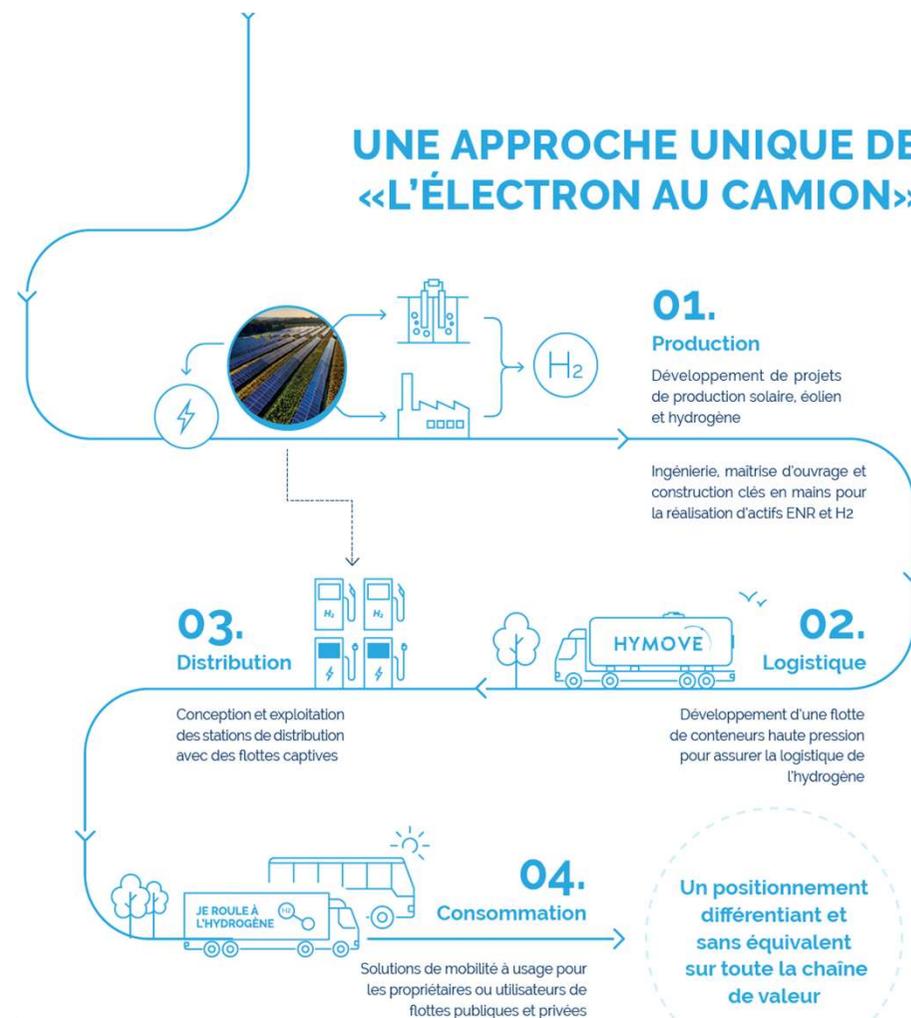
Production d'énergies  
renouvelables

## INTHY MOBILITY



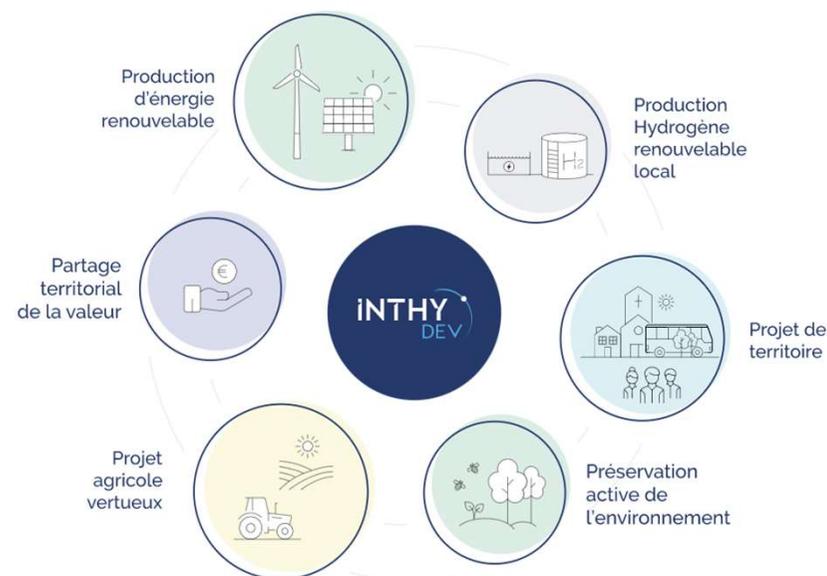
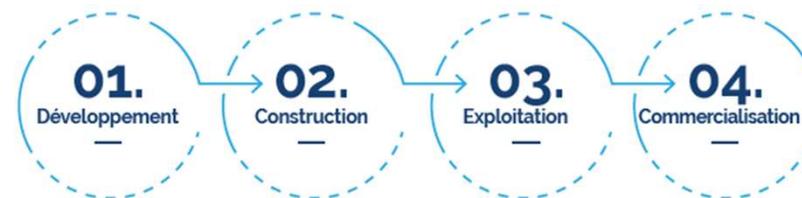
Solutions clé en main  
de mobilité lourde

## UNE APPROCHE UNIQUE DE «L'ÉLECTRON AU CAMION»



# Une maîtrise des étapes clés du projet

- Une **équipe pluridisciplinaire** de spécialistes engagés maîtrisant le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables
- Une **soixantaine** de collaborateurs, répartis entre Paris, Dijon et Pau
- Un **savoir-faire technologique** : développement et commercialisation de solutions dédiées au contrôle à distance et à l'optimisation de production
- Une **expérience** du développement de projets **au plus près des acteurs des territoires**
- Un **partenaire de référence du monde agricole** pour construire des solutions les plus flexibles et adaptées à son modèle
- Une approche d'investissement à **long-terme** et une capacité **à lever des financements**
- Une réelle conscience des **enjeux agricoles et environnementaux**



# L'agrivoltaïsme, synergie entre agriculture et électricité

CONCILIER AGRICULTURE, PRODUCTION D'ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT EN DÉVELOPPANT  
UNE SYNERGIE DE FONCTIONNEMENT  
ENTRE UNE PRODUCTION AGRICOLE ET UNE PRODUCTION ÉLECTRIQUE

## Un projet agrivoltaïque

Un projet agricole



Maintien de l'activité de 2 élevages bovins  
contribuant à leur pérennité économique

Un projet électrique



Production d'électricité décarbonée répondant  
aux besoins et objectifs énergétiques européens,  
français et locaux

Un projet agrivoltaïque permet de « *créer, de maintenir ou de développer durablement une production agricole* », tel que défini par la [Loi d'accélération des Energies Renouvelables du 10 mars 2023](#)

# Cadre légal et réglementaire de l'agrivoltaïsme

## Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables de mars 2023

Définition d'une installation agrivoltaïque

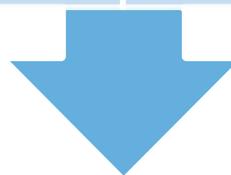
Caractéristiques d'une installation agrivoltaïque



## Décret relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers du 8 avril 2024

Précisions sur les composantes de la définition d'une installation agrivoltaïque

Précisions sur les modalités de mise en place



## Arrêté relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers du 5 juillet 2024

Précisions sur des dispositifs relatifs à une installation agrivoltaïque (contrôles, sanctions, calcul des résultats agronomiques)

Précisions sur la non prise en compte des installations agrivoltaïques dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

# Un projet en conformité avec la réglementation

Apporte **au moins l'un des services**

Amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques

Adaptation au changement climatique

Protection contre les aléas

Amélioration du bien-être animal

Permet à la **production agricole d'être l'activité principale**  
Surface non exploitable < 10%

Garantit une **production agricole significative**

Garantit un **revenu durable** issu de la production agricole

**Suivis agronomiques** tous les ans à partir de la sixième année d'exploitation

Un **agriculteur actif** exploitant la parcelle

Durée d'autorisation maximale de **40 ans**

**Zone témoin** envisagée suivant la même gestion que la parcelle du projet

**Démantèlement et remise en état** obligatoire

# Bénéfices du projet énergétique pour l'exploitation agricole

---



## Services rendus à l'activité agricole bovine :

- Protection du cheptel contre les aléas météorologiques
- Amélioration du bien-être animal notamment pendant les périodes sèches
- Amélioration du pâturage par la création d'un microclimat favorable et d'une protection lors de périodes défavorables (été et hiver)



## Développement agricole :

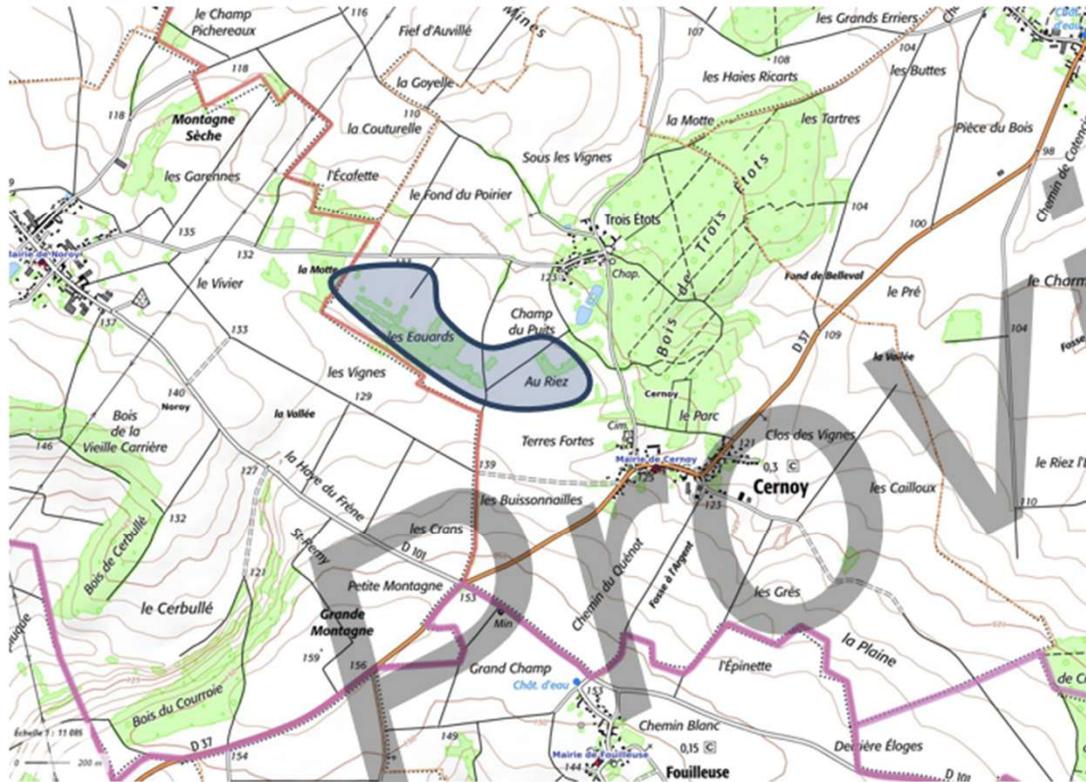
- Diversifications des revenus agricoles et soutien financier issu de la production électrique sur le long-terme
- Aide à l'investissement (citerne à eau, clôtures mobiles)
- Accompagnement dans l'optimisation de l'usage de la production fourragère



## Pérennité de l'exploitation :

- Continuité de l'exploitation de l'activité agricole
- Accompagnement de 2 agriculteurs déjà en place

# Localisation du secteur étudié



## Localisation

- **Commune** : à l'Ouest de Cernoy, en limite des territoires de Noroy et de Pronleroy

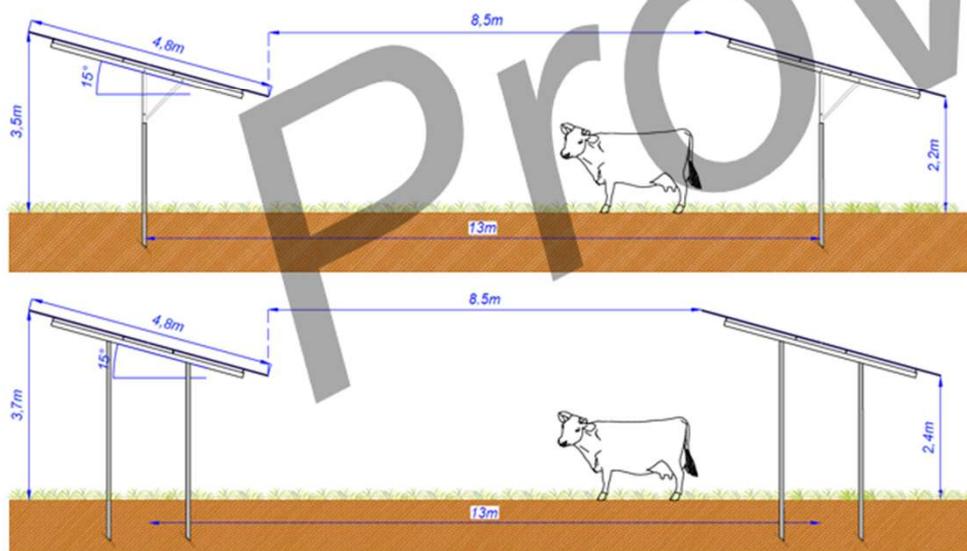
## Un site propice à l'agrivoltaïsme

- **Des terrains agricoles propices** (polyculture – élevage)
- **Des conditions requises à la production d'énergie solaire** : gisement solaire intéressant, topographie adéquate, capacité du réseau électrique, accessibilité directe au site permettant d'installer une centrale agrivoltaïque d'une capacité estimée entre 10 et 15 MWc
- **Absence de contraintes fortes** : zone non concernée par des zonages réglementaires environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, etc) et patrimoniaux
- **Des vues limitées depuis les zones d'habitation et les voies principales** grâce à la topographie naturelle du terrain, la présence de végétation et une distance d'éloignement des habitations de plus de 200 mètres

# Technologies envisagées sur un pâturage bovin

Le projet prendra en compte la réglementation, les recommandations des professionnels agricoles, des instances régionales et sera conçu en adéquation avec le projet agricole :

- Des structures surélevées et renforcées, bipieu ou monopieu, adaptées au projet agricole
- Une hauteur bas de panneau permettant la circulation des animaux, aux alentours de 2,20 mètres et 2,40 mètres
- Un espace entre les différentes rangées de panneaux permettant le passage du cheptel et des engins agricoles, allant de 4 à 8 mètres
- Un espace libre de panneaux : contention, manœuvre, abreuvoir ...



Coupes de technologies envisagées



Implantation potentielle

# Exemples d'installations agrivoltaïques

L'agrivoltaïsme a été encadré et défini par la loi relative à l'Accélération des Énergies Renouvelables de mars 2023.

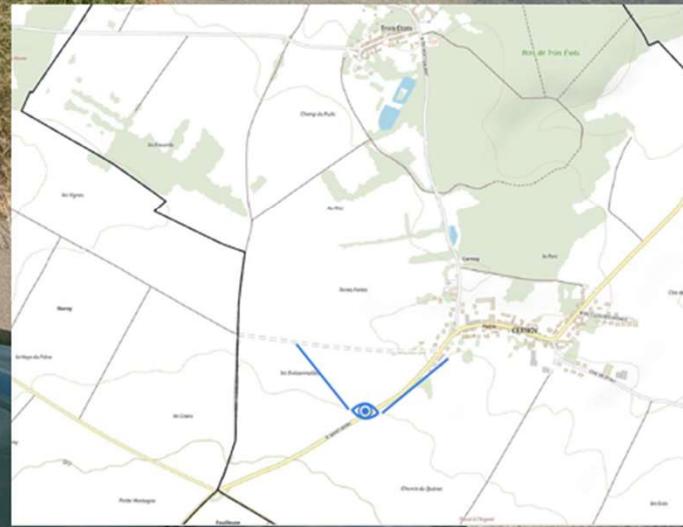
En région Hauts-de-France, plusieurs projets sur des exploitations bovines sont en cours de développement, tandis que dans d'autres régions, des installations pilotes ont déjà été réalisées, comme en témoignent les photographies présentées.



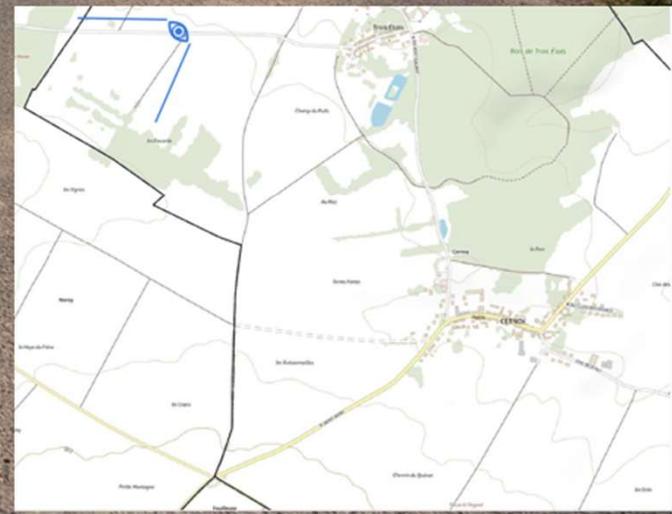
# Photomontage

---

- Une série de photomontages a été réalisée à la demande du conseil municipal
- Ces photomontages ont été réalisés par **un paysagiste externe**
- Les points de vue des photomontages sont pris depuis :
  1. La D37, à 200 mètres de l'entrée de Cernoy au sud, en direction du nord
  2. La route entre Noroy et les Trois-Etots, à l'angle de la parcelle concernée par le projet de Monsieur Traen
  3. Le chemin de randonnée entre les parcelles de Monsieur Traen et Monsieur Coppin, juste après les haies existantes



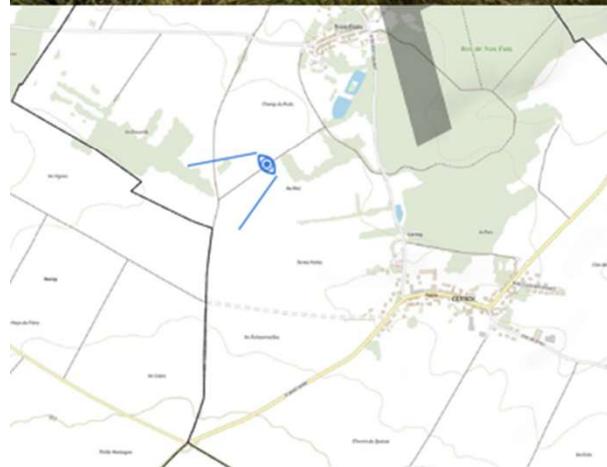






aire



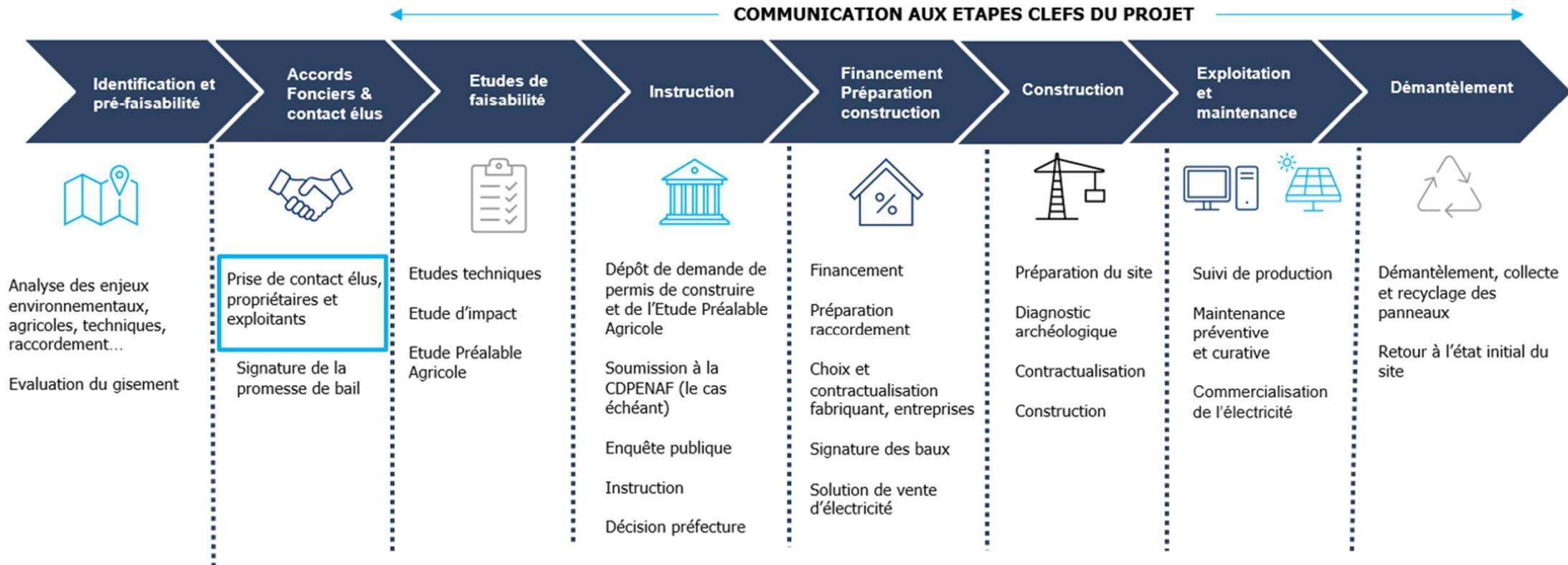






# Les différentes étapes de la vie d'un projet d'énergies renouvelables

## Planning type



**La Société s'engage à procéder, à ses frais, au démantèlement du parc, ainsi qu'à la remise en état des lieux conformément à la réglementation applicable.**

# Atouts pour le territoire

---



## Bénéfices environnementaux

- Participation à la production d'énergie renouvelable, la transition énergétique et la réduction des émissions de CO2 du territoire
- Possibilité d'être acteur en définissant une zone d'accélération sur la commune



## Atouts pour le développement agricole

- Contribuer à la pérennité des exploitations agricoles
- Financement de projets collectifs agricoles et locaux via le budget de compensation collective agricole



## Une richesse pour les collectivités d'accueil

- Création d'une base fiscale pérenne pour la commune
- Intégration, dans la conception de mesures visant à protéger l'environnement et la biodiversité des territoires, de plantation de haies le long de voies communales ainsi que de la création de zones d'habitats en faveur de la biodiversité

# Retombées fiscales pour les collectivités territoriales

Plusieurs taxes fiscales annuelles seront perçues par la commune au cours de l'exploitation du parc agrivoltaïque (30-40ans) :

- IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau
- TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés bâties
- CET (CFE + CVAE) : Contribution Economique Territoriale (Cotisation Foncière des Entreprise + Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

**L'IFER, représentant plus de 90% des taxes, est proportionnelle à la puissance électrique raccordée (MWe).**

## Estimation IFER annuel- Photovoltaïque

L'IFER photovoltaïque s'élève à **3 542€/MWe/an**.

L'IFER est normalement répartie de la façon suivante :

- 30% Commune d'implantation
- 30% Département
- 40% EPCI

Actuellement, au sein de la CC du Plateau Picard, un mécanisme de reversement est prévu, permettant à la commune de percevoir 30 % de l'IFER via une part redistribuée par l'EPCI.

IFER (€/an)	Commune (30%)	Département (30%)	EPCI (40%)
<b>Pour 1 MW électrique</b>	1 062,6 €/an	1 062,6 €/an	1 416,8 €/an
<b>Pour 10 MW électrique</b>	10 626 €/an	10 626 €/an	14 168 €/an

**Chaque année pendant toute la période d'exploitation  
En considérant le reversement de la CC du Plateau Picard**



**Caroline CHAVINIER**  
Ingénieure Agronome  
[caroline.chaviner@inthy.com](mailto:caroline.chaviner@inthy.com)



**Cécile FARINEAU**  
Directrice Développement de projet  
ENR  
[cecile.farineau@inthy.com](mailto:cecile.farineau@inthy.com)



**Romain PETERLE**  
Chef de Projets ENR et référent  
technique  
[romain.peterle@inthy.com](mailto:romain.peterle@inthy.com)



**Damien STALMARSKI**  
Responsable Régional Prospection  
Projets ENR & Partenariats Mobilité  
Décarbonée  
[Damien.stalmarski@inthy.com](mailto:Damien.stalmarski@inthy.com)